COMITÉ DE PARTICIPATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS AUX POLITIQUES DE L'ÉCOLE

Élection des représentantes et représentants pour l'année scolaire 2015-2016

UN COMITÉ DE LA CONVENTION • Le CPEPE a un rôle bien défini dans notre *Convention collective locale* : c'est un comité de participation qui prend des décisions dans le cadre d'une démarche consensuelle et qui est consulté sur certaines questions relatives aux activités pédagogiques et disciplinaires de l'école.

Du point de vue de l'Alliance, il est essentiel que chaque établissement se dote d'un CPEPE. Mais attention, **cela doit se faire avant le 15 octobre**.

Le CPEPE peut compter un maximum de deux membres de la direction et jusqu'à sept enseignantes ou enseignants auxquels l'on comptabilise une heure par semaine à l'intérieur de la semaine de travail, au volet tâche complémentaire.

UN MANDAT ÉLARGI • La convention précise aussi, à l'article 4-2.00, certaines dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui attribuent au personnel enseignant le droit de soumettre des propositions à la direction sur certains objets.

L'Alliance considère que c'est aussi en CPEPE que devraient se transmettre ces propositions. Pour ce faire, l'Alliance recommande à tous les membres de faire cette demande officiellement à la direction lorsque celle-ci convoque le personnel enseignant en assemblée générale pour déterminer les modalités d'application de la LIP.

LA COHÉSION D'UNE ÉQUIPE • En confiant au CPEPE les mandats de représentation prévus à la convention collective et à la LIP, les membres s'assurent que leurs volontés seront transmises formellement et ils permettent aux personnes déléguées et aux divers représentants de le faire avec un maximum de cohésion.

Les membres de ce comité devront se référer au mode d'emploi sur le CPEPE, disponible dans le site et dont copie est insérée au cahier des Fiches syndicales.

(Formulaire au verso)

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —

Élection de nos représentantes et représentants pour l'année scolaire 2015-2016

Les membres réunis en Assemblée syndicale des enseignantes et des enseignants de l'établissement élisent **avant le 15 octobre 2015** leurs représentants au CPEPE. Le présent formulaire doit être transmis par télécopieur, dès que possible, à l'attention de l'administration, au 514 384-5756.

REMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE, SVP.

Établissement : .....

Direction : .....

Nombre de membres en poste dans l'établissement : .....

Les enseignantes et les enseignants de l'établissement seront représentés au CPEPE par :

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel : .....

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel : .....

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel : .....

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel : .....

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel : .....

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel : .....

Nom : .....

N° de matricule : ..... Tél. à domicile : .....

Adresse courriel : .....

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTRÉAL —